

règlement sur les contingents de la Commission canadienne du blé en ce qui concerne les livraisons directes, ce qui n'entrave nullement ses activités.

● (1840)

Dernièrement, un groupe d'Albertains désireux de créer une usine de fabrication d'alcool carburant à base de grain dans cette province a manifesté un certain intérêt. Ces Albertains ont également communiqué avec la Commission canadienne du blé à ce sujet. Elle leur a dit que l'on ferait avec eux des arrangements analogues à ceux qui avaient été pris avec la société manitobaine. Voici de quoi il s'agit: l'usine serait désignée comme point de livraison reconnu conformément à la loi sur les grains du Canada et à la loi sur la Commission canadienne du blé; elle aurait le droit de prendre les livraisons de grains et de noter les renseignements nécessaires au registre des permis des producteurs où sont inscrites les livraisons directes de grains et elle devrait signaler ces livraisons à la Commission conformément aux pouvoirs que la loi confère à la Commission à des fins statistiques.

D'après le parrain de ce projet de loi, il faut trouver un débouché pour le grain infesté ou contaminé pour faciliter la production d'alcool carburant à base de grain. La Commission canadienne des grains, qui s'assure que les céréales destinées aux circuits commerciaux satisfont aux normes qualitatives et hygiéniques très strictes du Canada, confirme qu'on isole les céréales infestées et contaminées qu'on découvre et, après fumigation et décontamination, on permet de les vendre dans le commerce. Dans le cas d'une vente commerciale, bien entendu, le producteur reçoit le prix normal pour ses céréales au lieu de se voir forcé de les détruire ou d'en disposer autrement à perte. De toute façon, il est arrivé très peu souvent que des céréales infestées et contaminées aient été trouvées sur les marchés commerciaux, de sorte qu'il n'y en aurait pas assez pour approvisionner une ou plusieurs usines de production d'alcool carburant.

Le gouvernement canadien est conscient et au courant des recherches dans le développement du carburant, mélange d'alcool éthylique et d'essence. Les États-Unis mènent des recherches approfondies depuis des années, à grands frais, mais il semble que les résultats ne soient guère prometteurs. Il s'agit là d'un programme subventionné. Voici quelques-uns de ces problèmes: premièrement, la charge énergétique est supérieure au rendement énergétique—en d'autres termes, il faut plus d'énergie pour produire un gallon d'alcool qu'il n'en donne; deuxièmement, un produit fortement amylicé comme le maïs est préférable parce que le rendement en alcool est plus grand; troisièmement, le coût de l'alcool éthylique dépend entièrement du coût des matières premières. Le produit fini, le carburant, en dépend donc aussi. Quatrièmement, une usine de dimensions économiques devrait produire une grande quantité d'alcool. Certaines usines peuvent produire jusqu'à 10 millions de gallons, tandis que d'autres en produisent 50 millions. Il faudrait 23 millions de boisseaux de grain pour produire 50 millions de gallons d'alcool. Cinquièmement, les approvisionnements de grain de qualité inférieure sont imprévisibles. Les approvisionnements en matières premières peu coûteuses le sont donc aussi.

On propose aussi dans le bill que les quantités excédentaires de grain soient disponibles par la Commission canadienne du blé pour la production d'alcool carburant ou éthanol. Comme

le député le sait sûrement, la Commission canadienne du blé ne croit pas que ces excédents existent ou existeront. Il conviendrait que je verse au compte rendu une déclaration de la Commission canadienne du blé sur ses objectifs relatifs aux expéditions pour l'année-récolte 1981-1982.

La Commission canadienne du blé a fait connaître ses objectifs en matière d'exportation pour 1981-1982. Je cite:

La Commission canadienne du blé s'est fixé comme objectif d'exporter au cours de la campagne agricole 1981-1982 26 millions de tonnes de céréales, d'oléagineux et autres produits en provenance de l'Ouest.

Cet objectif représente une augmentation de plus de 13 p. 100 par rapport au chiffre record établi en 1979-1980 et s'approche de l'objectif à long terme de 30 millions de tonnes fixé pour la campagne 1985-1986.

La Commission a déclaré... que la récolte record des producteurs céréaliers de l'Ouest constituait un véritable défi pour le système de transport et de commercialisation des grains. Statistique Canada estime que la récolte de céréales de l'Ouest... sera probablement supérieure à 41 millions de tonnes, soit 3 millions de tonnes—ou encore 7 p. 100—de plus que la récolte de l'année dernière.

Mercredi dernier, lors de son assemblée annuelle, le syndicat du blé de la Saskatchewan a annoncé qu'effectivement, on avait récolté dans les Prairies 41.8 millions de tonnes de céréales, soit seulement 13 p. 100 de moins que l'objectif fixé pour 1985. La Commission canadienne du blé compte exporter 26 millions de tonnes de produits céréaliers cette année, soit 15 p. 100 de moins que son objectif de 30 millions pour 1985.

En donnant à la Commission canadienne du blé le pouvoir de commercialiser ces céréales, le projet de loi garantit qu'une usine de production d'alcool carburant à partir de céréales qui obtiendrait la matière première en quantité suffisante et à bas prix pour lui permettre de produire de l'éthanol en quantité suffisante pour être commercialisé. La Commission canadienne du blé a été créée pour être un office de commercialisation au service des agriculteurs de l'Ouest. L'objectif premier du bill est d'autoriser la Commission canadienne du blé à fournir des céréales de l'Ouest pour produire du carburant. Il irait à l'encontre des intérêts des entreprises concernées, étant donné que la Commission canadienne du blé tiendrait toujours à obtenir le prix le plus élevé pour les céréales aussi bien sur le marché intérieur que sur les marchés étrangers.

Le Canada est bien connu pour produire des céréales de qualité. Il n'a pas l'intention de produire des céréales de second ordre pour permettre de produire du carburant. Depuis 25 ans, plus de 76 p. 100 de la production canadienne du blé rouge de printemps de l'Ouest est considérée de première ou de seconde qualité. Les chiffres records de céréales produites au cours de la campagne agricole 1981-1982 annoncés dans le communiqué de presse du 16 octobre de la Commission canadienne du blé valent la peine d'être notés. Le communiqué dit ceci:

... à la suite d'un sondage, la Commission canadienne du blé...

... prévoit et a confirmé...

... auprès des directeurs des éleveurs régionaux, que les céréaliers de l'Ouest ont des excédents de grains sans précédent d'une qualité supérieure à la moyenne prêts à livrer.

Le sondage a révélé que, ces excédents représentent 39,676,000 tonnes des six principales céréales.

Les mots importants sont: supérieure à la moyenne. Ce qu'il faut retenir, c'est que la qualité de ces grains est supérieure à la moyenne. Les deux principales céréales représentent 82 p. 100 des stocks entiers de blé rouge de printemps contre 76 p. 100, soit la moyenne des 25 années précédentes.

Les stocks de blé rouge n° 3 sont estimés à 2,587,000 tonnes, tandis que les provendes s'établiraient à seulement 182,000